



**DGA Ressources**

Direction des Affaires Juridiques et des  
Assemblées

Service de l'Assemblée

Affaire suivie par : S. REZGUI  
Poste:

**2018-CP-6494**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 18 mai 2018

**POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

**AVENANT 2018 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT GIP ACTIVITY'**

**Code secteur B0704**

**Secteur Aide au retour à l'emploi et à l'entrepreneuriat  
Programme Départemental d'Insertion**

**Code secteur B0703**

**Secteur Accompagnement Brsa  
Programme Activity**

	<b>EPF</b>
<b>Données budgétaires</b>	<b>CP 18</b>
<b>Montant actualisé</b>	<b>7 700 000 €</b>
<b>Montant déjà engagé</b>	<b>0 €</b>
<b>Montant disponible</b>	<b>7 700 000 €</b>
<b>Montant réservé pour ce rapport</b>	<b>7 700 000 €</b>

Créé le 20 avril 2015, le GIP Activity' a pour mission de développer et promouvoir de nouvelles solutions de lutte contre les situations d'exclusion socioprofessionnelle des yvelinois et particulièrement celle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le GIP a pour vocation de réunir au sein d'une seule entité l'ensemble des acteurs publics et privés du département œuvrant dans le champ de l'insertion et de donner une impulsion nouvelle à la politique d'insertion départementale grâce à la mise en synergie des différentes compétences partenariales dans ce domaine.

**Pour la mise en œuvre de cette politique, il est proposé d'attribuer une subvention de 7,7 ME au titre de 2018 correspondant au financement des actions retenues dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion et d'approuver l'avenant financier 2018 à la convention de partenariat 2016-2018 intervenue entre le Département et le GIP Activity', agence d'insertion des Yvelines, le 16 février 2016.**

Dans le cadre de la mise en œuvre du RSA et en tant que chef de file de la politique insertion, le Département a fait le choix de développer l'insertion par l'emploi des publics en difficulté. Pour donner l'impulsion nécessaire à sa nouvelle politique dans un contexte marqué par l'urgence sociale, le Département, en accord avec la Préfecture des Yvelines, a créé en avril 2015 un opérateur spécialisé commun sous la forme d'un groupement d'intérêt public.

Le GIP Activity a pour vocation de réunir au sein d'une seule entité l'ensemble des acteurs publics et privés yvelinois œuvrant dans le champ de l'insertion et de mettre en synergie l'ensemble des compétences partenariales dans ce domaine.

L'agence a pour mission de développer et de promouvoir de nouvelles solutions de lutte contre les situations d'exclusion socioprofessionnelle des yvelinois et particulièrement celles des bénéficiaires du RSA.

Au cours de sa première année d'activité, l'état des lieux réalisé par le GIP a permis d'identifier l'inégalité et l'inadaptation de l'offre d'insertion sur les Yvelines, faute de besoins clairement identifiés à partir des territoires et d'une méconnaissance du profil des bénéficiaires. En effet, cette offre dispersée et complexe reposait sur une analyse sociale de la situation des bénéficiaires du RSA et non pas sur une évaluation socioprofessionnelle. Elle était construite à partir du périmètre d'intervention des structures prestataires ou partenaires et de leurs propositions au détriment des besoins et des potentialités des territoires.

### **A- Le fonctionnement du GIP**

Pour la mise en œuvre de ses missions, le GIP bénéficie des contributions humaines matérielles et financières de ses membres.

La convention intervenue, le 10 février 2016, avec le Département prévoit :

- la mise à disposition de locaux et de matériel de bureau,
- un soutien sous forme de conseil et d'accompagnement par les services spécialisés juridique et financier du Département pour les outils de gestion comptable et la tenue de la comptabilité) ou sous forme de participation en nature (mise à disposition d'agents d'accueil ou de sécurité pour les manifestations, prise en charge du courrier, prêt de véhicules....)
- l'accès aux marchés passés par le Département pour des besoins similaires (fournitures administratives...)
- la mise à disposition de 12 ETP.

Cet accord précise également la cotisation versée par le Département des Yvelines, principale ressource financière du GIP. Elle correspond à l'intégralité des crédits affectés à la politique d'insertion au titre de son Programme Départemental d'Insertion.

En 2018, il vous est proposé de lui accorder une première participation au titre de l'année 2018 d'un montant de 7,7 M€ destinée à la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion ainsi qu'au fonctionnement du GIP.

Par ailleurs, un réajustement budgétaire sera possible en fonction des résultats de l'exercice précédent et de la réalisation des crédits inscrits au budget 2018 de la structure.

Ces crédits seront complétés par les participations des autres membres et le Fonds Social Européen sera également mobilisé soit directement soit pour le compte du Département tant pour le financement que du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion pour la prise en charge d'une partie des dépenses liées aux ressources humaines.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :